



COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 11 SEPTEMBRE 2020 (AUDIO)

Crise sanitaire : Examen des mesures mises en œuvre par chaque direction

A) DRDDI

Monsieur VEILLARD et Madame CAREY ont présenté aux membres du CHSCT le bilan du PRA ainsi que les nouvelles consignes appliquées depuis le 1^{er} septembre.

Le PRA se décompose en deux documents, les missions du PRA avec une montée en puissance qui s'est faite de manière progressive dans tous les services et les mesures sanitaires liées au PRA.

Les nouvelles consignes appliquées depuis le 1^{er} septembre sont le port du masque obligatoire et le respect des gestes barrières. L'approvisionnement en masque est effectué par l'administration : masques en tissu pour les agents qui travaillent dans les bureaux, et masques chirurgicaux pour le personnel de la branche Surveillance.

Monsieur VEILLARD a rappelé le caractère obligatoire du port du masque et le risque de sanctions disciplinaires en cas de refus.

B) DDFIP

Mesdames DEFFONTAINES et BUCHON ont présenté aux membres du CHSCT le bilan du PRA ainsi que les nouvelles consignes appliquées depuis le 1^{er} septembre.

Concernant le bilan du PRA : reprise dans les services d'une activité pleine, avec possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de poursuivre le télétravail, dans la limite de trois jours par semaine et après accord du chef de service. Les agents vulnérables ont la possibilité de télétravailler 5 jours par semaine.

Concernant les nouvelles consignes sanitaires, le protocole national s'appuie sur 3 piliers : le port du masque, la distanciation physique et les mesures d'hygiène.

Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble des locaux, sauf dans les bureaux individuels à condition que l'agent soit seul dans son bureau. La DDFIP a distribué 8 000 masques en tissu aux agents et a passé commande de 50 000 masques chirurgicaux. Un rappel sur les gestes barrières a été fait, il est rappelé l'importance des mesures d'hygiène, notamment dans les espaces partagés.

FO-DGIFP68 a interrogé le médecin de prévention :

- quant à la bonne manière de porter le masque (sur la bouche ET le nez) ;
- sur la différence entre un masque en tissu et un masque chirurgical.

Le Docteur EL MNAOUER a rappelé l'importance de bien porter le masque. Pour être efficace et protéger les autres, il doit être porté sur la bouche ET sur le nez. Il a également précisé que le masque chirurgical est plus efficace qu'un masque en tissu. Monsieur SPETTEL, l'inspecteur santé et sécurité au travail, a également rappelé l'importance, pour éviter de contaminer les autres, de bien porter le masque.

Le médecin de prévention a également indiqué être en attente d'instructions officielles concernant les agents vulnérables. Pour l'instant, il s'agit de s'appuyer sur le décret du 28 août 2020 et la circulaire du 1^{er} septembre.

SOLIDAIRES, la CFDT et FO-DGFIP68 ont interpellé la direction concernant les prestations de nettoyage suite à l'évolution actuelle de la crise sanitaire. Madame DEFFONTAINES nous a indiqué qu'en présence d'un cas COVID avéré, il sera procédé à la désinfection du bureau et des locaux partagés (local de pause par exemple). Cependant, aucune autre prestation complémentaire de nettoyage n'est prévue.

SOLIDAIRES a interrogé la direction sur les modalités de distribution des masques.

FO-DGFIP demande s'il est possible de doter en priorité en masques chirurgicaux les personnes vulnérables et s'il est possible de refaire un message sur la bonne manière de porter les masques.

La CFDT a interpellé la direction concernant l'installation de distributeurs de gel hydroalcoolique à l'entrée des différents bâtiments et a déploré l'absence d'un tel distributeur au bâtiment B de la Cité Administrative de COLMAR.

Il a été décidé de faire un recensement des besoins, au sein des deux administrations et d'un financement par le CHSCT.

De même, le CHSCT a décidé de financer l'achat de masques transparents pour les deux administrations.

Le prochain CHSCT a été fixé au lundi 19 octobre 2020.